



Liaison douce / Quai Voltaire

À Dammarie-lès-Lys et Melun, le quai Voltaire accueille désormais les cyclistes en toute sécurité.



Type de réalisations :

La Communauté d'Agglomération intervient sur des liaisons douces du quotidien. En particulier le long de l'axe Seine, côté rive gauche. C'est ainsi que le chemin de halage et le Quai Voltaire à Dammarie-lès-Lys ont vu différents aménagements être réalisés pour faciliter la circulation des cyclistes.

D'ouest en est, **une CVCB (chaussée à voie centrale banalisée)** a été matérialisée sur le chemin de halage, permettant ainsi d'identifier clairement leur espace de circulation.



Qu'est-ce qu'une CVCB ?

Pour reprendre la définition du CEREMA « La CVCB est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes. »

Cet aménagement permet d'améliorer les conditions de circulations des cyclistes sur des portions contraintes en terme de largeurs et peu circulées.



La continuité cyclable est ensuite assurée par **une voie verte**, réalisée en pied de façade de la rue des Frères Thibault à la rue de Belle Ombre. Cette voie verte permet la cohabitation des cyclistes et des piétons sur une voie large et sécurisée. Elle relie le chemin de halage à la bande cyclable existante sur quai Hippolyte Rossignol à Melun.

Cette voie verte est une première phase du projet global qui a pour objectif de créer une **voie verte côté Seine**, ce qui permettra de limiter les intersections avec les voies adjacentes.

Cette liaison douce fait partie de la Scandibérique.

Longueur :

350 m ont été réalisés le long du chemin de halage et **580 m** (côté bâti) ont été réalisés sur le quai Voltaire.

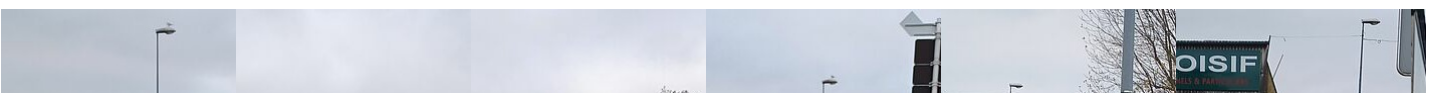


Les **580 m** côté Seine (voir petite photo) sont en cours d'études.

Montant :

Le montant des travaux pour la première phase s'élève à **320 000 €**.

En images



<https://www.melunvaldeseine.fr/en-actions/le-developpement-des-modes-actifs/liaison-douce-quai-voltaire?>



Les partenaires



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE**
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30